Immigration : la France a procédé au «départ volontaire» de 5000 clandestins en 2021

12/01/2022 à 21h57



Le patron de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), Didier Leschi, défend son « bilan ». Auditionné par la commission des lois de l' Assemblée nationale avant un vote parlementaire en vue de sa nomination pour un nouveau mandat à la tête de l'Ofii, il a expliqué que 5.000 personnes avaient opté pour un « retour volontaire ». Le « retour volontaire » consiste à proposer un vol et une somme d'argent (au moins 1.850 euros) pour inciter un migrant sans papiers à retourner dans son pays d'origine

« *Nous sommes dans une période très difficile du point de vue des reconduites (à la frontière) du fait de la crise sanitaire* », a souligné Didier Leschi. « *Pour les départs volontaires, nous étions montés à 8.000 en 2019, mais l'arrêt des transports aériens, les difficultés sanitaires, nous ont ramené aux alentours de 5.000 départs en 2021* », contre environ 4.500 en 2020, a expliqué Didier Leschi.

« ***Ça va être un des enjeux (du prochain mandat) de recommencer à avoir une action très volontariste pour les départs volontaires, dont une partie bénéficie ensuite d'une aide à la***

réinsertion **» dans le pays d'origine**, a-t-il poursuivi. « *Ça me semble important de faire en sorte que les personnes, dès lors qu'elles n'ont plus de titre de séjour, retournent dans les meilleures conditions dans leur pays d'origine et de les stabiliser en leur permettant de développer une activité économique* », a ajouté le directeur général de l'Ofii.

En 2020, les expulsions d'étrangers en situation irrégulière avaient chuté de moitié (51,8 %), avec 9.111 « éloignements forcés », contre 18.906 l'année précédente.

20 minutes